

Attestation sur l'honneur de bonne santé pour un équidé

(à compléter par le détenteur 48 /72 h avant présentation sur une manifestation équestre)

Pour l'équidé suivant :

Nom du cheval :

N° Sire :

Sexe : Race : Age :ans

Transpondeur :

Propriétaire :

Je soussignédemeurant àdétenteur du cheval ci-dessus,
équidé stationné à

Ø atteste sur l'honneur que mon cheval est en bonne santé et que sa température ne dépasse pas 38,5 °C,
température prise ce jour à h..... (heure à préciser),

Ø avoir fait réaliser un examen clinique par mon vétérinaire : OUI NON

Je suis informé que selon le code rural l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

J'ai connaissance de l'épizootie de Rhinopneumonie et des informations diffusées à ce sujet par le RESPE.

Date

Signature